

# emova

G R O U P



Rapid'Flore évolue et devient



au nom de la rose



## RAPPORT ANNUEL GROUPE 2018

### EMOVA GROUP

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 16.829.841 euros

Siège social : 23, rue d'Anjou - 75008 Paris

421 025 974 R.C.S. Paris



# RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR L'ACTIVITE ET LES RESULTATS

EMOVA Group  
Exercice clos au 30 septembre 2018

## ACTIVITES – RESULTATS – SITUATION FINANCIERE (comptes consolidés)

### A. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 30 septembre 2018, le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

	sept-18			sept-17		
	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
ANRP	IG	100%	100%	IG	100%	100%
CARTOMANIA	IG	100%	100%	IG	100%	100%
CREATION FLORALE	ME	30%	30%	ME	30%	30%
CENTRALE DES FLEURS	ME	33%	33%	ME	33%	33%
ANR	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BLOOMS	IG	100%	100%			
EMP	IG	100%	100%	IG	100%	100%
EMOVA PRODUCTION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
ANRH	IG	100%	100%	IG	100%	100%
FLORIA CREATION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
GESTFLORE				TUP	100%	100%
HAPPY	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAPPY EXPANSION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAURAUNIZE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
LGDV	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MAGIE FLORALE	IG	100%	57%	IG	100%	57%
MAISON DE VERDI	ME	40%	40%	ME	40%	40%
MF BELGIUM	ME	20%	20%	ME	20%	20%
MFEF	IG	57%	57%	IG	57%	57%
MFE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MONCEAU FLEURS	IG	100%	100%	IG	100%	100%
PB PARTICIPATION				TUP	100%	100%
ANRE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
RFE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
<b>Société en activité abandonnée ou en cours de cession</b>						
FLORE DISTRI	TUP	100%	100%	IG	100%	100%
MF ITALIA				TUP	100%	100%
Monceau Fleurs international	IG	100%	100%	IG	100%	100%
WHKS BV	IG	100%	100%	IG	100%	100%

IG : Intégration globale ; ME : mise en équivalence ; TUP : société ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine

### Participations non consolidées :

Certaines participations du groupe, qui sont majoritairement dans des sociétés exploitant des points de vente de centre-ville n'ont pas été consolidées dans les comptes au 30 septembre 2018. Celles-ci sont les suivantes :

- Floralim (participation détenue à 5 % dont la clôture est au 30 avril)
- ISA Boulogne (participation détenue à 35 % dont la clôture est au 31 décembre)
- ISA Saint-Cloud (participation détenue à 4 %)
- Monceau Fleurs UK (société sans activité opérationnelle)

- Lounge Floreo (participation détenue à 11,67%) et cédée le 15 novembre 2018
- Vanessa Fleurs (participation détenue à 35%)
- Veronica Flowers (participation détenue à 25%)
- Brin de Mélisse (participation détenue à 25 %)
- Maya (participation détenue à 10 %)
- Alwezia (participation détenue à 30%)

Ce périmètre a connu les évolutions suivantes au cours de l'exercice :

- **Cession de participation**

Le 21 février 2018, la société MFEF a cédé sa participation de 13 % à la société HEKAYEM.

- **Prise de participation dans la société ALWEZIA**

Le 6 avril 2018, la société MONCEAU FLEURS EXPANSION a pris une participation de 30 % dans la société ALWEZIA qui exploite 2 magasins à BREST.

- **Prise de participation dans la société MAYA**

Le 7 mai 2018, les sociétés RAPID'FLORE EXPANSION et MONCEAU FLEURS EXPANSION ont pris des participations de 5 % chacune dans la société MAYA qui exploite 2 magasins MONCEAU FLEURS et 1 magasin RAPID'FLORE /CCEUR DE FLEURS à Vichy et Cusset.

- **Fusion – absorption de la société FLORE DISTRI**

Le 29 juin 2018, après le rachat des minoritaires effectué au cours de l'exercice 2016/2017 qui lui a permis de détenir 100% de la société FLORE DISTRI, le Groupe a procédé à sa fusion-absorption dans la société FLORIA CREATION avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2017.

- **Acquisition de la société BLOOM'S**

Le 17 septembre 2018, avec BLOOM'S, EMOVA GROUP intègre une nouvelle marque dynamique qui se développera aux côtés de ses quatre marques existantes.

Fondée en 2016, BLOOM'S est un « pure player » du végétal qui distribue des box de fleurs de saison sous forme d'abonnement et de cartes cadeau. Ces offres s'adressent essentiellement aux millennials (15-34 ans) et aux entreprises, clientèle complémentaire de celle d'EMOVA GROUP.

Avec cette acquisition, EMOVA GROUP accélère son déploiement dans le digital en complétant son offre web et renforce sa stratégie omnicanale (*en complémentarité du site Monceau Fleurs, la refonte du site Au Nom de la Rose et le partenariat signé avec Amazon*). BLOOM'S pourra accélérer sa croissance en s'appuyant sur l'ensemble des points de vente du groupe, lesquels pourront proposer de nouveaux services à une clientèle BtoC et BtoB.

Bloom's a été consolidé à 100% au 30 septembre 2018, mais son résultat ne sera inclus qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

## **B. METHODES D'EVALUATION**

Le Groupe est coté sur le marché Euronext Growth de Paris depuis le 7 décembre 2007.

Il a choisi d'opter pour les normes IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés conformément à l'ordonnance n° 2004-1382 du 20 décembre 2004 qui a modifié l'article L. 223-24 du Code de Commerce à compter de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm). Il intègre les normes internationales qui comprennent

les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les états financiers consolidés d'EMOVA Group au 30 septembre 2018 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture de ces états financiers et d'application obligatoire à cette date.

Ils ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB (International Accounting Standards Board) et à l'IFRIC.

Les textes (normes, amendements et interprétations) non encore entrés en vigueur et qui n'ont pas été appliqués par anticipation sont notamment les suivants :

- La norme IFRS 9 « Instruments financiers » est d'application obligatoire au 1er janvier 2018. Elle instaure de nouvelles modalités relatives à la classification et l'évaluation des actifs financiers (basées sur le modèle de gestion de l'entreprise), à la dépréciation des actifs financiers du Groupe (modèle désormais basé sur les pertes attendues et non plus sur les pertes avérées), et des dispositions relatives à la comptabilité de couverture (mise en concordance de la comptabilité et de la politique de gestion des risques menée par le Groupe). L'évaluation des impacts de cette nouvelle norme, en particulier en ce qui concerne la dépréciation des créances clients pour l'activité de franchise, est en cours.
- La norme IFRS 15 « Comptabilisation des produits provenant de contrats avec des clients » est d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018. L'évaluation des impacts de cette nouvelle norme, en particulier en ce qui concerne l'identification des obligations de performance dans le cadre de son activité de franchise, est en cours.
- La norme IFRS 16 « Contrats de location » (exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019). Les impacts éventuels de ce texte sont en cours d'évaluation.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EMOVA Group et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsque EMOVA Group détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une activité économique afin d'en obtenir des avantages.

La date de prise de contrôle est donc celle à partir de laquelle aucune décision stratégique ne peut être prise sans l'accord préalable d'EMOVA Group.

Les états financiers des filiales significatives sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les soldes et flux intra-groupe ainsi que les résultats internes sont éliminés en totalité.

Le critère de classification des actifs et passifs du Groupe, en « courant » ou en « non-courant » au bilan, est la durée du cycle opérationnel des contrats et, à défaut de concerner les contrats, leur maturité est classée selon une période inférieure ou supérieure à 12 mois.

### C. SITUATION DU GROUPE ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

A la fin de l'exercice clos au 30 septembre 2018, le nombre total de magasins s'élève à 392, dont 366 franchises et 26 succursales :

<b>Nombre de magasins par enseigne</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>30/09/2017</b>
MONCEAU FLEURS	186	171
HAPPY	41	44

RAPID'FLORE / CŒUR DE FLEURS	99	107
AU NOM DE LA ROSE	66	66
<b>Total nombre de magasins</b>	<b>392</b>	<b>388</b>
Dont succursales	26	23
Dont franchises	366	365

Durant cet exercice, MONCEAU FLEURS a poursuivi sa dynamique avec 15 nouvelles boutiques à l'enseigne depuis le 30 septembre 2017.

Le parc RAPID'FLORE / CŒUR DE FLEURS compte 99 boutiques à fin septembre. Au 30 septembre 2018, 37 boutiques RAPID'FLORE ont adopté le déploiement du nouveau concept Cœur de Fleurs. HAPPY compte 41 points de vente à fin d'exercice.

Des réflexions ont été engagées sur le dernier trimestre pour lancer un nouveau concept de boutiques AU NOM DE LA ROSE, enseigne qui dénombre 66 boutiques à fin septembre 2018.

A l'international, le parc ressort en croissance sur le dernier trimestre 2018. En Italie, un 5<sup>ème</sup> MONCEAU FLEURS a été ouvert à Parme avec notre partenaire Coop Alleanza. En Suisse, le Groupe compte désormais 3 points de vente suite à l'ouverture d'une nouvelle boutique à Genève.

Au travers de ses quatre enseignes, le Groupe reste présent au Japon, au Portugal, en Andorre, en Espagne, en Belgique, au Koweït, au Qatar, en Ukraine, en Russie, au royaume de Bahreïn et au Kazakhstan.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 septembre 2018 atteint 22.191 K€ contre 20.161 K€, au titre de l'exercice précédent.

Les sociétés EMP bv anciennement dénommée WHKS bv, Monceau Fleurs International ainsi que les succursales Au Nom de la Rose dont l'arrêt de l'activité a été décidé au cours de l'exercice précédent sont considérées comme des activités abandonnées.

Par ailleurs, sur l'exercice, l'effectif salarié moyen du Groupe s'est établi à 162 personnes contre 166 personnes.

#### D. RESULTATS DE L'ACTIVITE DU GROUPE

L'ensemble de l'activité du Groupe sur l'exercice 2017/2018 est présenté dans le compte de résultats ci-dessous :

Chiffre d'affaires	6	22 191	20 161
Achats consommés		-6 996	-4 708
Charges de personnel		-6 132	-6 857
Charges externes		-5 795	-5 887
Impôts et taxes		-381	-437
<b>EBITDA</b>		<b>2 886</b>	<b>2 272</b>
Autres produits et charges d'exploitation	7	208	-1 667
Dotations aux amortissements		-438	-437
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>2 656</b>	<b>169</b>
Autres produits et charges opérationnels	7 bis	-1 522	-1 106
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>1 134</b>	<b>-937</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	8	0	-8
Coût de l'endettement financier brut	8	-134	-549
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>-134</b>	<b>-556</b>
Autres produits et charges financiers	8	5	1 334

Charge d'impôt	9	366	1 031
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	15	295	80
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>		<b>1 666</b>	<b>951</b>
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	10	-85	-353
<b>Résultat net</b>		<b>1 581</b>	<b>598</b>
Dont :			
<b>Part du groupe</b>		<b>1 571</b>	<b>567</b>
Part hors groupe		11	32
Résultat net par action (en euros)	11	0,28	0,11
Résultat net dilué par action (en euros)	11	0,28	0,11

Au 30 septembre 2018, le Chiffre d'affaires annuel est de 22.191 K€ contre 20.161 K€ par rapport à l'exercice précédent, soit une progression de 10,07 % portée principalement par le développement d'EMOVA MARKET PLACE.

L'EBITDA s'établit à 2.886 K€ contre 2.272 K€ par rapport à l'exercice précédent, soit une progression de 27,02 %. La rentabilité d'EMOVA Group bénéficie pleinement des mesures de réduction de coût, notamment des charges de structure, de la progression des revenus de l'activité franchise et une amélioration constante de la rentabilité succursales.

Suite aux changements amorcés sur l'exercice 2016-2017, des coûts exceptionnels liés à la réorganisation ont encore impacté le résultat opérationnel courant et le résultat opérationnel qui s'établissent respectivement à 2.656 K€ et à 1.134 K€.

Le résultat net part du Groupe ressort à 1.571 K€, en hausse par rapport au résultat net de 1.004 K€ enregistré à la clôture de l'exercice précédent. Ceci résulte principalement du résultat opérationnel et des coûts exceptionnels liés au changement d'organisation de la Société et de la sortie du plan de sauvegarde.

Au 30 septembre 2018, le résultat net par action est de 0,28€ contre 0,11 € par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

Au présent rapport est annexé le tableau faisant apparaître les résultats du Groupe au cours de chacun des cinq derniers exercices (**Annexe**).

## **E. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE ET DE L'ENDETTEMENT DU GROUPE**

### **1. Investissements**

Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe a réalisé les investissements ci-après :

Le 6 février 2018, la société ANR a procédé à la réouverture de son point de vente AU NOM DE LA ROSE situé à Montparnasse à Paris.

Le 9 avril 2018, la société MONCEAU FLEURS EXPANSION a acquis un fonds de commerce sous l'enseigne MONCEAU FLEURS situé à Evreux.

Le 23 mai 2018, la société ANR a acquis un fonds de commerce sous l'enseigne AU NOM DE LA ROSE situé à Puteaux.

Au cours des mois de Juillet et d'Aout 2018, le magasin MONCEAU FLEURS a fait l'objet de rénovation et de travaux qui ont eu pour objectifs de le moderniser, le monter en gamme, tout en finalisant la mise au dernier concept du mobilier.

Parmi ces investissements, le Groupe a également acquis la société BLOOM'S et pris des participations dans les sociétés ALWEZIA et MAYA (*cf. paragraphe précédent relatif au périmètre de consolidation*).

Nous vous précisons par ailleurs qu'en date du 30 octobre 2018, la société RAPID'FLORE EXPANSION a acquis un fonds de commerce sous l'enseigne CŒUR de FLEURS à Louviers.

## 2. Flux de trésorerie opérationnel

Le flux net de trésorerie consolidé généré par l'activité est de 1.882 K€ contre 1.843 K€ par rapport à l'exercice précédent. La trésorerie nette du Groupe au 30 septembre 2018 s'élève à 5 K€.

## 3. Structure financière

Les capitaux propres représentent 32.566 K€ pour l'exercice clos au 30 septembre 2018 contre 30.465 K€ pour l'exercice précédent.

Le total de bilan s'élève à 60.459 K€ pour l'exercice clos au 30 septembre 2018 contre 51.922 K€ pour l'exercice précédent.

## 4. Situation financière à la clôture

La variation du BFR s'élève à 535 K€ pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2018.

L'endettement financier net s'établit à 9.901 K€ au 30/09/2018 contre 8.618 K€ à la fin de l'exercice précédent.

### (i) Ratio d'endettement :

Le Groupe dispose désormais d'un bilan assaini lui donnant les marges de manœuvre nécessaires à la poursuite de son développement.

La structure de l'endettement est présentée ci-après :

(En K€)	30/09/2018	30/09/2017	Variations en K€
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	-	-	-
<b>Disponibilité</b>	491	1.154	(-663)
<b>Concours bancaires courants</b>	487	41	446
<b>Trésorerie nette</b>	5	1.113	(-1.108)
<b>Endettement, part long terme</b>	6.826	7.911	(-1.085)
<b>Emprunt auprès des établissements de crédits, part court terme</b>	2.845	1.590	1.255
<b>Emprunts obligataires à moins d'un an</b>	0	0	0
<b>Autres dettes financières à court terme</b>	234	230	4
<b>Endettement financier brut</b>	9.906	9.731	175
<b>Endettement financier net</b>	9.901	8.618	1.283

### (ii) Autres passifs non courants

Le montant total des autres passifs non courants s'élève à 1.556 K€ au 30 septembre 2018, contre 536 K€ au 30 septembre 2017.

### (iii) Dettes fournisseurs :

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 7.044 K€ au 30 septembre 2018, contre 3.564 K€ au 30 septembre 2017.

(iv) Autres passifs courants :

Les autres passifs courants s'élèvent à 7.751 K€ au 30 septembre 2018 contre 5 449 K€ au 30 septembre 2017.

## F. GESTION DES RISQUES ET INCERTITUDES

### 1. Risques liés à l'activité du Groupe

- Risques liés à l'évolution du marché

Le marché de la vente des végétaux d'ornement (végétaux d'intérieur et d'extérieur) est un marché relativement mature. Le marché reste dépendant en particulier de l'attitude et des habitudes des consommateurs pour les événements de type festif et de la concurrence que peuvent représenter d'autres idées de cadeaux (marchés du chocolat et autres gâteaux, du livre, du vin...).

- Risques liés aux fluctuations des prix des fleurs et plantes et risques d'approvisionnement

Les fleurs et plantes représentent aujourd'hui une commodité dont les prix sont négociés sur différents marchés au niveau mondial, et particulièrement aux Pays Bas, dont les bourses d'échanges correspondent à la majorité des échanges mondiaux. Des décalages entre les productions et les demandes mondiales pourraient avoir des conséquences non négligeables en termes de prix de revient de la « matière première » achetée par les franchisés, et ainsi avoir un impact sur le niveau d'activité si les clients finaux n'étaient pas enclins à supporter une hausse des prix de vente de la matière première des bouquets et autres compositions florales.

Ces risques de fluctuations des prix d'achats semblent aujourd'hui mieux maîtrisés par les franchisés et par le marché du « B to C » en particulier au travers du référencement de plusieurs fournisseurs (risque dilué).

- Délais de paiement clients

Les facturations passées par le Groupe et correspondant aux redevances des franchisés sont généralement réglées par prélèvement dès l'émission des factures. Les dettes des franchisés vis-à-vis du Groupe sont partiellement contre-garanties par une garantie à première demande émise par une banque de renommée au profit du Groupe, signée en général lors de la conclusion du contrat de franchise, ainsi que, dans certains cas, par un nantissement du fonds de commerce et/ou par une garantie personnelle du franchisé au profit du Groupe.

### 2. Risque lié au sourcing et à la dépendance à l'égard des fournisseurs

Bien que le marché de la production et du négoce de fleurs évolue à l'échelle mondiale, l'approvisionnement des magasins sous enseigne étant structuré depuis ces dernières années autour de quelques intermédiaires, eux-mêmes fortement dépendants des marchés du cadran hollandais, il existait un certain risque d'une dépendance importante des magasins à l'égard de leur fournisseur.

Depuis la mise en place de sa centrale d'achats EMOVA MARKET PLACE, EMOVA Group a de plus en plus recours aux circuits directs/courts, du producteur au magasin sous enseigne, permettant ainsi de réduire le nombre d'intermédiaires et d'optimiser les marges sur achats tout en réduisant la dépendance à l'égard de grossistes.

### 3. Risques liés au développement d'un réseau de franchisés

EMOVA Group a pour vocation de développer un réseau de franchisés autour de ses quatre enseignes (Monceau Fleurs, Cœur de Fleurs / Rapid'Flore, Au Nom de la Rose et Happy), conformément au positionnement propre à chacune de ces marques.

Au 30 septembre 2018, le Groupe comptait 366 points de vente en franchise. 43 transactions avec contrats de franchise ont été conclues en France. 13 nouveaux points de vente MONCEAU FLEURS ont été ouverts sur l'exercice. Le Réseau RAPID'FLORE / CŒUR DE FLEURS continue son évolution avec 37 nouveaux points de vente au concept Cœur de Fleurs et l'ouverture de 3 points de vente. HAPPY maintient son réseau et Au Nom de la Rose a 1 ouverture et prévoit l'évolution de son concept. A l'International, 7 nouveaux points de vente ont été ouverts.

Le développement d'un réseau autour de quatre enseignes implique de disposer d'un nombre suffisant de candidats susceptibles de répondre aux cahiers des charges propres à chaque marque, ce qui nécessite un effort commercial important. EMOVA Group dispose des ressources adaptées à la gestion de son développement et à l'intégration des nouveaux franchisés.

Toutefois, les pratiques commerciales de certains franchisés ainsi que la qualité de service qu'ils offrent sous les différentes enseignes pourraient, dans certains cas, ne pas atteindre le niveau d'excellence opérationnelle associé aux marques elles-mêmes, et aux magasins détenus en propre par le Groupe, ce qui pourrait porter atteinte à l'identité des marques du Groupe et avoir un effet défavorable significatif sur la capacité d'EMOVA Group à poursuivre sa stratégie de développement.

#### **4. Risques de change**

Les transactions réalisées en une autre devise que l'euro et donc le risque de change supporté par le Groupe sont très faibles à l'heure actuelle. Le Groupe n'a de ce fait, pas mis en place de procédure ni de moyens visant la couverture des risques de change.

#### **5. Risques sur actions**

La gestion de la trésorerie de la Société est faite dans une optique de prudence. La trésorerie disponible du Groupe est exclusivement placée le cas échéant auprès d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières opérant sur le marché monétaire.

#### **6. Risques de taux**

L'endettement consolidé des emprunts contractés par le Groupe au 30 septembre 2018 s'élève à 5.545 K€.

Pour ces prêts à moyen terme, les risques d'exigibilité de l'ensemble des contrats sont standards et correspondent aux conditions générales de prêts à moyen terme. Il n'y a pas de covenants financiers.

Compte tenu de son endettement bancaire et de la structure des emprunts contractés (contrats de prêts à taux fixe), le Groupe n'est pas soumis à un risque de taux d'intérêt en ce qui concerne les éléments de passif, si une hausse des taux était constatée.

#### **7. Risques de liquidité**

EMOVA Group a réalisé un résultat net positif de 1.581K€ sur la période close le 30 septembre 2018 (contre 748 K€) et présente à la clôture des capitaux propres part du Groupe de 32.080d'euros. Au 30 septembre 2018, le Groupe disposait d'une trésorerie nette de 5 K€, contre 1.114 K€ à fin septembre 2017.

EMOVA Group a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir au cours des 12 mois suivant la date de dépôt du présent rapport annuel.

La continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois à compter du 1er octobre 2018 s'appuie principalement sur la progression des flux de trésorerie d'exploitation, la poursuite de la politique d'investissement du groupe (hors croissance externe), l'obtention d'un nouveau financement acté en décembre 2018 et le remboursement des échéances contractuelles des dettes financières et dettes d'acquisitions existantes au 30 septembre 2018.

#### **8. Informations et transactions concernant les parties liées**

En date du 6 aout 2013, EMOVA Group, anciennement dénommée Groupe Monceau Fleurs, « le Bénéficiaire », a conclu un contrat d'animation et de prestation de services avec la société EMOVA Holding, anciennement dénommée GMF Holding, « le prestataire », qui a pour objet général l'assistance dans la gestion opérationnelle du bénéficiaire et de ses filiales.

Les prestations rendues à EMOVA Group par EMOVA Holding sont facturées sur la base des coûts réels avec application d'une marge bénéficiaire de 6%. Les coûts réels incluent notamment les salaires, charges sociales et autres frais afférents au personnel affecté à la réalisation des services ainsi que les coûts indirects y afférents (quote-part des frais généraux).

Au 30 septembre 2018, les parties liées ne concernent que la société EMOVA Holding qui a facturé sur l'exercice des prestations de services (Direction générale) à hauteur de 671 K€ (contre 1 373 K€ H.T.)

A cette même date EMOVA Holding disposait d'un compte courant débiteur de 3.234 K€ (contre 3 342 K€ rémunéré à 0,5%).

## **9. Engagements hors-bilan**

### Engagements donnés :

900 parts sociales de la société LGDV ont été nanties par la société EMOVA Group dans le cadre de l'acquisition de la société Hauraunize.

L'emprunt souscrit le 01/10/2008 d'un montant de 2 300 K€ par EMOVA Group auprès du Crédit Lyonnais ainsi que celui souscrit auprès de la BRED le 14/11/2008 d'un montant de 2 300K€ sont garantis par le nantissement de 60 000 actions de la société Hauraunize acquise par EMOVA Group.

EMOVA Group est caution de trois prêts souscrits par sa fille Magie Florale auprès de la BRED pour un montant de 268 653€.

EMOVA Group est caution d'une facilité de caisse obtenue par sa fille Magie Florale auprès de la BRED pour un montant de 48.000€.

### Abandon de dettes reçues avec clause de retour à meilleure fortune :

Sur l'exercice clos au 30 septembre 2018, EMOVA Holding n'a consenti aucun abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au profit d'EMOVA Group.

EMOVA Holding a consenti au 30 septembre 2016 un abandon de créance d'un montant total de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres d'EMOVA Group à hauteur de son capital social actuel.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, EMOVA Group s'est engagée à réinscrire au crédit du compte courant de la société EMOVA Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleur fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée soit la somme de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

EMOVA Holding a consenti au 30 septembre 2015 l'abandon de créance d'un montant total de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres d'EMOVA Group à hauteur de son capital social actuel.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, EMOVA Group s'est engagée à réinscrire au crédit du compte courant de la société EMOVA Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleur fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée soit la somme de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur

les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

Engagements reçus 123 Investment et investisseurs privés :

EMOVA Group a mis en place un partenariat avec 123 Investment pour la mise à disposition de véhicules d'investissement souscrits par des investisseurs privés et ayant pour vocation d'investir dans des fonds de commerce sous les enseignes du Groupe (sous la forme de sociétés en commandite par actions) :

- RETAIL IDF OUEST – pour la reprise ou la création de magasins situés dans l'ouest de la région parisienne ;
- RETAIL PARIS EST - pour la reprise ou la création de magasins situés dans Paris Intra Muros.

123 Investment est gérant des véhicules investisseurs et EMOVA en assure la gestion quotidienne.

Au 30 septembre 2018 le véhicule RETAIL IDF OUEST comptait 12 magasins et RETAIL PARIS EST en direct ou via ses filiales SP FLORE et Fleurs Cardinal 6 magasins.

Une promesse unilatérale de vente d'actions a été conclue entre EMOVA Group et 123 Investment qui permet à EMOVA Group de bénéficier d'une option de rachat de chaque véhicule, exerçable du 1er janvier au 31 décembre 2021.

## **10. Activités en matière de recherche et de développement**

Le Groupe n'a comptabilisé aucun frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé susceptible d'ouvrir droit à un crédit d'impôt.

### **G. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

#### **i. Cession de points de vente au nom de la rose**

Afin d'améliorer la rentabilité des magasins détenus en propre à Paris, la société ANR a réalisé les cessions suivantes :

- le 05/02/2018, cession du point de vente de Lourmel (plus-value de 8k€)
- le 29/01/2018, cession du point de vente de Cler (moins-value de 1k€)
- le 20/10/2017, cession du point de vente de Lecourbe (moins-value de 46k€)

#### **ii. Déploiement de EMOVA MARKET PLACE**

Le Groupe a accéléré le déploiement de sa place de marché EMOVA MARKET PLACE dans son réseau de magasins. A la fin de l'exercice un peu plus d'un quart (1/4) du parc s'y approvisionne déjà régulièrement. Cette place de marché renforce l'attractivité des franchisés et des candidats.

#### **iii. Site internet marchand Monceau Fleurs et refonte du site internet marchand Au nom de la Rose**

Au mois de mars 2018, le Groupe a accéléré sa stratégie digitale avec le lancement du site internet Monceau Fleurs et la refonte du site internet Au Nom de la Rose.

#### **iv. Partenariat avec Amazon**

Au mois de mai 2018, le Groupe a conclu avec AMAZON un accord lui permettant d'être premier vendeur de bouquets de fleurs fraîches sur la plateforme Amazon. Ce partenariat contribue à l'accélération du développement du digital du groupe.

#### **v. Regroupement des actions par 20**

Le 20 juillet 2018, le Directoire d'EMOVA Group a convoqué une Assemblée Générale Mixte en vue notamment de statuer sur les sujets suivants :

Regroupement des actions de la société par attribution d'une (1) action ordinaire nouvelle de trois (3) euros de valeur nominale unitaire, contre vingt (20) actions ordinaires anciennes de quinze (15) centimes d'euro de valeur nominale unitaire. Ce regroupement des actions a été décidé notamment en vue d'accompagner EMOVA Group dans l'évolution de son cœur de métier, à savoir la vente de fleurs et plantes et avait pour objectif de réduire la volatilité du cours de l'action EMOVA Group induite par le faible niveau de sa valeur boursière actuelle.

Faisant usage de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2018, le Directoire d'EMOVA Group a par décision en date du 2 octobre 2018, décidé de mettre en œuvre le regroupement des actions et a également décidé, afin de maintenir les intérêts des porteurs des bons de souscription d'actions émis par EMOVA Group (code ISIN : FR0013245123, les « BSA ») n'ayant pas exercé leurs droits d'exercice, d'ajuster la parité d'exercice de manière proportionnelle à la variation de la valeur nominale des actions d'EMOVA Group compte tenu de la mise en œuvre du regroupement des actions comme suit : quarante (40) BSA donnent droit de souscrire à une action de trois euros (3 €) de valeur nominale chacune au prix de neuf euros et vingt centimes (9,20€) par action nouvelle.

Un avis de regroupement d'actions a alors été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) en date du 8 octobre 2018, Bulletin n°121. Les opérations de regroupement se sont déroulées sur une période de 30 jours à compter du 8 octobre 2018 pour se terminer le 7 novembre 2018. Les actions nouvelles, issues du regroupement des actions anciennes ont été admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sous le code ISIN FR0013356755 pour la première fois le 7 novembre 2018.

Afin de faciliter les opérations de regroupement des actions, le Directoire a décidé le 18 septembre 2018 de suspendre la faculté d'exercice des BSA à compter du 2 octobre 2018 (00 heure 01 minute, heure de Paris) pour une durée maximum de trois (3) mois, soit au plus tard jusqu'au 4 janvier 2019 (23h59, heure de Paris). Un avis de suspension de la faculté d'exercice des BSA a été publié au BALO en date du 24 septembre 2018, Bulletin n°115.

Par décision en date du 16 novembre 2018, le Directoire a constaté (i) l'annulation de 10 actions anciennes suite à la renonciation expresse en date du 2 octobre 2018 de la société EMOVA HOLDING à l'indemnisation visée à l'article R.228-12 du Code de commerce au titre des dix (10) actions formant rompus et (ii) la réalisation définitive du regroupement des actions d'EMOVA Group à raison de 20 actions anciennes de 0,15 euro de valeur nominale chacune contre une action nouvelle de 3,00 euros de valeur nominale chacune. A l'issue du regroupement des actions, le Directoire a donc constaté que le capital social d'EMOVA GROUP d'un montant de 16.829.841 euros est divisé en 5.609.947 actions de trois euros (3 €) de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées et toutes de même catégorie.

Le Directoire a également par décision en date du 16 novembre 2018 décidé de mettre fin à la période de suspension de la faculté d'exercice des BSA à compter de l'avis de reprise de la faculté d'exercice des BSA, lequel a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) en date du 26 novembre 2018, Bulletin n°142.

#### **vi. Acquisition de la société BLOOM'S**

Le 17 septembre 2018, avec BLOOM'S, EMOVA Group intègre une nouvelle marque dynamique qui se développera aux côtés de ses quatre marques existantes.

Fondée en 2016, BLOOM'S est un pure player du végétal qui distribue des box de fleurs de saison sous forme d'abonnement et de cartes cadeau. Ces offres s'adressent essentiellement aux millennials (15-34 ans) et aux entreprises, clientèle complémentaire de celle d'EMOVA Group.

Avec cette acquisition, EMOVA Group accélère son déploiement dans le digital en complétant son offre web et renforce sa stratégie omnicanale (*en complémentarité du site Monceau Fleurs, la refonte du site Au Nom de la Rose et le partenariat signé avec Amazon cités précédemment*). BLOOM'S pourra accélérer sa croissance en s'appuyant sur l'ensemble des points de vente du groupe, lesquels pourront proposer de nouveaux services à une clientèle Bto C et BtoB.

#### **vii. Augmentations de capital**

- Aux termes des délibérations du Directoire de la Société en date du 17 septembre 2018, statuant sur délégation de compétence de l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 20 juillet 2018, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 223.458,30 euros pour le porter de 16.605.767,70 euros à 16.829.226 euros par émission de 1.489.722 actions nouvelles de 0,15 euro de valeur nominale chacune émises au prix unitaire de 0,35 euro, soit avec une prime d'émission unitaire de 0,20 euro et globale de 297.944,40 euros, entièrement souscrites et libérées par voie de compensation avec des créances certaines liquides et exigibles détenues à l'égard de la Société.
- Aux termes des délibérations du Directoire de la Société en date du 16 novembre 2018, il a été constaté l'exercice de 8.220 bons de souscription d'actions dits « BSA » (code ISIN : FR0013245123) et la réalisation définitive de l'augmentation de capital en résultant d'un montant nominal de 616,50 euros, portant le capital social de 16.829.226 euros à 16.829.842,50 euros, par émission de 4.110 actions nouvelles au prix de 0,46 euro chacune.

#### **viii. Comparabilité des comptes**

Les comptes sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 30 septembre 2017.

#### **ix. Correction d'erreur significative**

Le groupe a procédé à une correction d'erreur sur les positions d'impôt différés à l'ouverture de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Conformément à IAS 8, l'ajustement consécutif à une correction d'erreur doit être comptabilisé de manière rétrospective comme si l'erreur ne s'était pas produite, c'est-à-dire en corrigeant la comptabilisation, l'évaluation ainsi que les informations présentées en annexe (IAS 8.42 et 43).

Ainsi, si l'erreur a été commise et affecte une ou plusieurs périodes publiées, les montants affectés doivent être ajustés sur ces mêmes périodes (retraitement de l'information comparative). Si l'erreur a été commise sur une période antérieure aux périodes présentées, les comptes d'actifs, de passifs et de capitaux propres d'ouverture de la première période présentée doivent être corrigés. L'impact de la correction d'erreur est ainsi constaté par ajustement des réserves d'ouverture (IAS 8.42).

Les corrections réalisées portent sur les éléments suivants (en millions d'euros) :

	Capitaux propres au 1/10/2016	Résultat 30/09/2017	Capitaux propres au 30/09/2017
Impôts différés passifs sur provisions internes	1,0	-	0,2
Dépréciation des impôts différés actifs sur reports déficitaires	-	3,5	0,5
Total	-	2,5	0,4

La modification des bases d'impôts différés actifs et passifs à l'ouverture a également eu un effet résultat en raison de l'évolution des taux d'impôts.

Après prise en compte de ces corrections, le solde d'impôts différés actifs, après prise en compte des impôts différés passifs imputables, correspond à un horizon de consommation de l'ordre de 3 ans au regard des prévisions de bénéfices fiscaux établis par le groupe au 30 septembre 2018.

#### x. Description de la gouvernance de la Société

Depuis le 5 juillet 2017, la gouvernance du Groupe est assurée par Monsieur Bruno BLASER, Président du Directoire et Madame Anne FEGE, Directrice Générale.

Le 18 juin 2018, Monsieur Rodolphe BERTHONNEAU, Directeur de Développement a démissionné de ses fonctions de membre du directoire.

Au cours du mois de septembre 2018, le Groupe a renforcé ses équipes stratégiques par les nominations de :

- Emmanuelle BAHAUD – Directrice Générale Digital et Marketing d'EMOVA Group
- Sophie MORILLION – Directrice Générale Finance d'EMOVA Group
- Yves Marie GILLE – Directeur Achat et Logistique d'EMOVA Group

Ensemble, ils animent un comité de Direction composé également de Monsieur Rodolphe Berthonneau, Directeur de Développement, Monsieur Benjamin LAMBLIN, Directeur Commercial en charge du suivi du réseau des franchisés et Monsieur Choukry RYAHY, Directeur d'Exploitation responsable de l'activité succursale.

Au 30 septembre 2018, Monsieur Laurent PFEIFFER exerçait les mandats suivants au sein du Groupe :

- **Président du Conseil de surveillance** : EMOVA Group
- **Président** : EMP bv, MONCEAU FLEURS EXPANSION France, MONCEAU FLEURS INTERNATIONAL, EMOVA Holding
- **Gérant** : MONCEAU FLEURS

Au 30 septembre 2018, Monsieur Bruno BLASER exerçait les mandats suivants au sein du Groupe :

- **Président** : EMOVA Group, FLORIA CREATION, ANR HOLDING, ANR et BLOOM'S

- **Gérant** : LA GENERALE DES VEGETAUX, HAPPY INC, MONCEAU FLEURS EXPANSION, RAPID'FLORE EXPANSION, HAPPY EXPANSION, EMOVA MARKET PLACE, EMOVA PRODUCTION, CARTOMANIA, HAURAUNIZE, ANR PRODUCTION, ANR EXPANSION, MAGIE FLORALE
- **Directeur Général** : EMOVA Holding

Au 30 septembre 2018, Madame Anne FEGE exerçait les mandats suivants au sein du Groupe :

- **Directrice Générale**: EMOVA Group, FLORIA CREATION, ANR HOLDING, ANR, EMOVA Holding et BLOOM'S
- **Gérante** : LA GENERALE DES VEGETAUX, HAPPY INC, MONCEAU FLEURS EXPANSION, RAPID'FLORE EXPANSION, HAPPY EXPANSION, EMOVA MARKET PLACE, EMOVA PRODUCTION, CARTOMANIA, HAURAUNIZE, ANR PRODUCTION, ANR EXPANSION, MAGIE FLORALE
- **Membre du Directoire** : EMOVA Group

#### xi. Actionnariat de la Société

L'actionnaire de référence de la Société est la société EMOVA Holding contrôlée par PERCEVA, qui détenait 55,23 % du capital de la Société au 30/09/2018.

#### H. ÉVÉNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

##### 1. Evènements intervenus depuis la clôture

- Reprise du magasin historique Au Nom de la Rose à Versailles

Le 11 décembre 2018, la société ANR a repris le point de vente Au Nom de la Rose à Versailles exploité déjà précédemment sous franchise.

- Acquisition du fonds de commerce sous l'enseigne CŒUR de FLEURS à Louviers

Nous vous précisons par ailleurs qu'en date du 30 octobre 2018, la société RAPID'FLORE EXPANSION a acquis un fonds de commerce sous l'enseigne CŒUR de FLEURS à Louviers.

- Cession de la participation au capital de la société LOUNGE FLOREO

MONCEAU FLEURS EXPANSION FLEURS a cédé le 15 novembre 2018, l'intégralité des titres qu'elle détenait au capital de la société LOUNGE FLOREO (soit 11,67 % du capital de LOUNGE FLOREO).

- Opérations sur le capital

- Par décision en date du 2 octobre 2018, le Directoire a décidé de mettre en œuvre la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2018, relative au regroupement des actions par attribution d'une (1) action ordinaire nouvelle de trois (3) euros de valeur nominale unitaire, contre vingt (20) actions ordinaires anciennes de quinze (15) centimes d'euro de valeur nominale unitaire. Un avis de regroupement d'actions a alors été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) en date du 8 octobre 2018, Bulletin n°121. Les opérations de regroupement se sont déroulées sur une période de 30 jours à compter du 8 octobre 2018 pour se terminer le 7 novembre 2018. Les actions nouvelles, issues du regroupement des actions anciennes ont été admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sous le code ISIN FR0013356755 pour la première fois le 7 novembre 2018 ;
- Par décision en date du 16 novembre 2018, le Directoire a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 616,50 euros par création de 4.110 actions ordinaires nouvelles, portant le capital social de 16.829.226 euros à 16.829.842,50 euros, par suite de l'exercice de 8.220 bons de souscription d'actions (Code ISIN : FR0013245123) ;

- Par décision en date du 16 novembre 2018, le Directoire a constaté (i) l'annulation de 10 actions anciennes suite à la renonciation expresse en date du 2 octobre 2018 de la société EMOVA Holding à l'indemnisation visée à l'article R.228-12 du Code de commerce au titre des dix (10) actions formant rompus et (ii) la réalisation définitive du regroupement des actions d'EMOVA Group à raison de 20 actions anciennes de 0,15 euro de valeur nominale chacune contre une action nouvelle de 3,00 euros de valeur nominale chacune.

A l'issue du regroupement des actions, le Directoire en date du 16 novembre 2018 a donc constaté que le capital social d'EMOVA Group d'un montant de 16.829.841 euros est divisé en 5.609.947 actions de trois euros (3 €) de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées et toutes de même catégorie.

## **2. Perspectives d'avenir**

L'exercice 2018-2019 sera marqué par la poursuite du déploiement stratégique :

- élaboration du nouveau concept AU NOM DE LA ROSE et test pilote ;
- poursuite de l'accroissement du parc de magasins avec la multi-franchise et la transformation des points de vente indépendants en franchise ;
- poursuite du développement d'EMOVA MARKET PLACE ;
- leader sur le digital de la vente de fleurs avec BLOOM'S, AMAZON et les 2 sites marchands.

Dans ce contexte, EMOVA Group anticipe une croissance du chiffre d'affaires et la poursuite de la progression de l'EBITDA et du résultat opérationnel courant sur l'exercice 2018/2019. Le groupe vise le développement de son parc de magasins qui devrait passer le cap des 400 points de vente à fin septembre 2019.

### **APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES**

Conformément aux articles L. 225-100 et L.233-16 du Code de commerce, le Directoire vous demande et après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

Le Directoire  
Bruno BLASER, Président  
Anne FEGE, Directrice Générale

**ANNEXE**  
**TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DU GROUPE**  
**DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Nature des Indications / Périodes (en €)	30/09/2018	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
<b>I – Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	16.829.226	16.605.768	14.993.740	14.993.740	12.850.883
b) Nombre d'actions émises (1)	5.609.742	110.705.118	99.958.267	99.958.267	85 672 553
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	84.608	84.608	84.608
<b>II – Résultat global des opérations effectives</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	22.190.721	20.161.418	14.733.697	11.740.866	12.521.284
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions					
c) Impôt sur les bénéfices	(365.807)	(1.030.600)	0	(87.826)	0
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	1.570.937	566.544	746.004	308.819	507.243
f) Montants des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
g) Participation des salariés	0	0	0	0	0
<b>III – Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0,28	0,01	0,01	0,00	0,01
c) Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
<b>IV - Personnel</b>					
a) Nombre de salariés moyen sur l'exercice	162	166	133	82	66
b) Montant de la masse salariale	4.169.158	5.108.496	4.141.494	3.092.415	3.180.980
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1.962.959	2.023.234	1.450.148	1.195.690	1.461.691

(1) En tenant compte du regroupement d'actions, décision prise lors de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 20 juillet 2018. Le regroupement a été effectué à raison de 20 actions anciennes de 0,15 euro de valeur nominale chacune contre une action nouvelle de 3 euros de valeur nominale chacune. La date d'effet du regroupement ayant été fixée au 7 novembre 2018.

